



Contrat de ruralité pour le territoire du Cœur d'Hérault 2017-2020

Établi entre

L'Etat, représenté par le préfet de l'Hérault

et

Les établissements publics de coopération Intercommunale à fiscalité propre du Cœur d'Hérault soit :

- **La Communauté de Communes du Clermontais** représenté par M. Jean-Claude LACROIX, son Président
- **La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac** représenté par Mme Marie-Christine BOUSQUET, sa Présidente
- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault** représenté par M. Louis VILLARET, son Président,

ci-après dénommés les porteurs du contrat ;

et

Le conseil régional de l'Occitanie / Pyrénées Méditerranée, représenté(s) par Mme Carole DELGA, sa Présidente, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire

Le conseil départemental de l'Hérault, représenté(s) par M. Kleber MESQUIDA, son Président, partenaire du contrat au titre de ses compétences en matière de solidarité territoriale

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault représenté par M. Louis VILLARET, son Président, partenaire et animateur du contrat en tant que structure de réflexion, de coordination et d'ingénierie du territoire du contrat

D'une part, ainsi que

L'Agence Régionale de Santé, représenté par ...

La délégation régionale d'Occitanie de la Caisse des dépôts et de consignation représentée par...

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, représentée par ...

La Chambre de Métiers de l'Hérault représenté par ...

La Chambre d'agriculture de l'Hérault représenté par ...

ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de l'Hérault et de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée.

Pour le niveau Départemental, il s'agit notamment du Contrat de Pays et des autres aides territoriales apportées par le Département de l'Hérault aux communes et à leurs groupements. Ces aides concernent au 1^{er} chef le désenclavement numérique des territoires avec le projet départemental l'Hérault à très haut débit 2015-2022 partout et pour tous conformément aux objectifs du Plan National France Très Haut Débit.

Ces aides territoriales s'inscrivent également dans le cadre du SDASP, Schéma Départemental d'accès aux services Publics, lancé conjointement avec l'Etat, le 12 avril 2016, conformément aux dispositions de l'article 98 de n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Pour la Région... (attente de complétude).

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

Le Cœur d'Hérault, un territoire attractif ...

Regroupant **trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais, Lodévois et Larzac)**, le territoire du Cœur d'Hérault représente un bassin de vie de près de 80 000 habitants situé à proximité des villes de Montpellier, de Béziers et de Millau.

Outre les influences et dynamiques induites par ces proximités, il bénéficie d'une forte attractivité grâce à la présence de **2 autoroutes gratuites (A75/A750)** et d'un cadre de vie préservée (Présence de **3 Grands Sites de France** « Saint Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault », « Vallée du Salagou et Cirque de Mourèze », « Cirque de Navacelles »). Une partie du territoire appartient au « **Bien Unesco Causses et Cévennes** », inscrit au patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme.

Au cœur de la grande Région, le Cœur d'Hérault est un territoire pleinement connecté aux grandes agglomérations. Sa proximité avec les pôles universitaires, les centres de recherche et les réseaux d'acteurs compétents, impacte directement son développement.

... à la dynamique démographique exceptionnelle

L'une des conséquences de cette position particulière du Cœur d'Hérault est **un taux de croissance démographique parmi les plus élevés de la Région**, avec un taux annuel de + 2,6% depuis plus de 15 ans, certaines communes connaissant des taux de 5% par an !

Une attractivité qui implique de rapides transformations sociales (accueil de nouvelles populations), structurelles, paysagères et urbaines autour des trois pôles urbains que sont Aniane-Gignac-St André de Sangonis, Clermont l'Hérault et Lodève. Une évolution rapide qui n'affecte pas totalement la diversité paysagère et agricole du Cœur d'Hérault, qui conserve toujours son fort caractère rural et ses paysages préservés.

Malgré ces caractéristiques et ce fort potentiel, ce territoire affiche toutefois quelques signaux négatifs : fort taux de chômage, main d'œuvre moins bien qualifiée, déshérence des centres-bourg, précarité énergétique et de mobilité... Sans doute en raison de la proximité de l'agglomération montpelliéraine, l'économie, dominée par de très petites entreprises, est essentiellement présente. L'évolution rapide du Cœur d'Hérault n'a pas permis non plus une réelle maîtrise de l'aménagement de son territoire par les collectivités, avec un étalement urbain au détriment du foncier agricole, en particulier dans les villages situés le long du fleuve Hérault.

A noter que la commune de Lodève a son hyper-centre identifié comme quartier prioritaire Politique de la Ville.

Un territoire qui s'organise depuis plus de 15 ans

Fort de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Coeur d'Hérault, les élus des 3 communautés de communes et les acteurs du Coeur d'Hérault ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens : depuis plus de 15 ans autour d'une structure de réflexion et de coordination, le **Pays Coeur d'Hérault**. Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, cette structure regroupe aujourd'hui trois Communautés de Communes et fédère 77 communes représentant 80 000 habitants.

Fort d'un bilan positif pour ses 15 premières années, le Pays Coeur d'Hérault s'est doté d'un **nouveau projet de territoire intitulé « Horizon 2025 »**.

La mise en œuvre de ce projet politique sur 10 ans a fait récemment l'objet de **financements européens** (Programme LEADER, Approches territoriales intégrées) qui permettent les premières réalisations mais qu'il convient de compléter et de coordonner avec les **politiques contractuelles** que nous portons à l'échelle de notre bassin de vie (Contrat Local de santé, Contrat territorial d'Education Artistique et culturelle, Schéma de cohérence territoriale, ...), ou sur des territoires plus spécifiques (Quartier prioritaire de Lodève, Opérations Grands Sites...). Enfin, une réflexion pour une évolution en PETR est également en cours.



B) Les enjeux du territoire

Cette grille AFDM générale synthétise les grilles AFDM thématiques issues de notre diagnostic partagé réalisé en 2013 et actualisé en 2015.

ATOUTS du territoire	FAIBLESSES du Territoire	OPPORTUNITES sur le territoire
<p>Un espace directement connecté aux grands pôles urbains, la « Métropole en réseau » et « l'avant-Pays », et à proximité immédiate du « quadrilatère languedocien » avec deux axes autoroutiers structurants (A75 et A750).</p> <p>Un maillage dense de bourgs et de villages donnant une physionomie multipolaire au territoire, chaque pôle disposant d'un poids démographique similaire ; bon niveau d'équipement de services plutôt bien réparti sur le territoire</p> <p>Un prix du foncier bâti encore accessible</p> <p>Réseau de Transport en commun bien connecté à la métropole.</p> <p>Une dynamique démographique positive et une population qui rajeunit</p> <p>Un tissu essentiel d'acteurs de la santé œuvrant en proximité dans le champ du soin et de la prévention</p> <p>Des actions thématiques diverses (nutrition, addictions, santé mentale des jeunes...) dans le cadre du Contrat Local de Santé</p> <p>Des acteurs mobilisés autour de la jeunesse et des personnes âgées</p> <p>Nombre d'entreprises en augmentation constante, économie présentelle dynamique et socle important de production agricole (25% des établissements du CH).</p> <p>Des sites et paysages remarquables : 3 Grands Sites, sites inscrits faisant partir du périmètre inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco.</p> <p>Existence de plusieurs reconnaissances et appellations type AOC-AOP et productions diversifiées (vignes, élevages...)</p> <p>Des terroirs viticoles reconnus, portés par des syndicats dynamiques.</p> <p>Un réseau d'acteurs mobilisé autour des circuits courts</p> <p>Un vignoble tourné vers l'excellence, une vraie dynamique agritouristique, une offre en activités de pleine nature quasi complète</p> <p>Tissu d'entreprises agro-alimentaires et de transformation, présence d'un abattoir proche, émergence d'une diversification de l'agriculture</p> <p>Un poids de l'Economie sociale et solidaire supérieur à la moyenne régionale</p> <p>Un territoire d'une grande naturalité et à la qualité paysagère et environnementale préservée (riche en biodiversité)</p> <p>Une vie culturelle et associative dynamique, avec un grand nombre d'acteurs</p> <p>Un espace de travail, de gouvernance et de projet à l'échelle du bassin de vie, le Pays ; des outils territoriaux opérationnels menant des réflexions à l'échelle du territoire</p> <p>Des habitudes de travail en commun depuis plus de 15 ans à l'échelle du Pays</p>	<p>Centres-bourgs en souffrance : présence de logements « indignes », accessibilité aux commerces, vieillissement du parc immobilier, précarité énergétique forte...</p> <p>Un développement résidentiel urbain récent consommateur en espace et offrant peu de composition urbaine</p> <p>Des pôles d'échanges multimodaux quasi inexistant au sein des bourgs centres et des transports en commun interne insuffisants</p> <p>Mode de déplacement doux pas développé, des difficultés de mobilité notamment pour les publics fragiles</p> <p>Une prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques au quotidien faible</p> <p>Une population en situation de précarité notamment les publics les plus fragiles (Jeunes, personnes âgées...)</p> <p>Un chômage au dessus de la moyenne départementale lui-même au dessus de la moyenne nationale</p> <p>Un manque de qualification et de formation des demandeurs d'emploi ; une offre de formation initiale et continue insuffisante, voire inadaptée à l'évolution des besoins des entreprises et des salariés</p> <p>Difficulté à réaliser des parcours résidentiels complets ; une offre très orientée sur la maison individuelle</p> <p>Des inégalités d'accès à la santé (spatiales, sociales...), des carences dans l'offre de soins et de prévention et des ruptures observées dans les parcours de santé notamment des publics fragiles</p> <p>Absence de politique jeunesse globale à l'échelle du territoire</p> <p>Une offre foncière et d'hébergements d'entreprises insuffisante, relativement chère et inadaptée, en particulier aux jeunes entreprises</p> <p>Un accès Haut débit inégal, persistance de zones blanches de téléphonie mobile</p> <p>Des secteurs économiques insuffisamment créateurs d'emplois salariés (90% de TPE)</p> <p>Un déficit d'accès aux financements pour les entreprises locales</p> <p>Un modèle économique associatif à consolider</p> <p>Une visibilité encore faible de la destination touristique, peu reconnue en terme d'échelle identitaire et aux retombées économiques Insuffisantes (pas assez d'hébergements et/ou d'activités de loisirs « commerciales »)</p> <p>Diminution de la SAU et artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles, un vieillissement des chefs d'exploitations,</p> <p>Accès de plus en plus difficile au foncier agricole</p> <p>Absence d'outils collectifs agricoles de production, de transformation, de collectes et distribution sur certaines filières</p> <p>Une professionnalisation des acteurs à améliorer.</p>	<p>Arrivée de nouvelles populations jeunes et brassage des générations</p> <p>Une répartition multipolaire de l'activité économique et de la population</p> <p>Proximité immédiate du bassin de consommation montpelliérain et positionnement sur l'arc Sud Europe</p> <p>Présence de structures agissant déjà à l'échelle du territoire : Pays, MLJ, Comité local pour le logement social Jeune, Maison de l'emploi...</p> <p>Réflexion en cours ou approuvées sur des stratégies de fonds à l'échelle du territoire : parcours résidentiels, schéma de mobilité, PCAET, SCOT, PLH, développement économique, Fleuve Hérault, Centre Hérault (déchets)</p> <p>Des réflexions en cours ou à mener dans le champ de la santé globale (personnes âgées, santé mentale, accès aux soins, santé-environnement, télémédecine...), avec la perspective d'un deuxième Contrat local de santé 2018-2020</p> <p>Un maillage de zones d'activités et du foncier économique disponible et bien réparties le long des axes autoroutiers à 20 mn de Montpellier</p> <p>Des outils de développement économique en action (hôtels et pépinière d'entreprises, agence éco...)</p> <p>Des réseaux d'entreprises déjà constitués selon des secteurs d'activités</p> <p>Des filières économiques qui se structurent : métiers d'art, écoconstruction, agroalimentaire...</p> <p>La culture et le patrimoine, porteurs de l'identité du territoire et constituant un levier pour le développement économique.</p> <p>Un potentiel de développement et de diversification agricoles à exploiter localement en lien avec le bassin de consommation</p> <p>Projet politique d'affirmation de la vocation agricole du territoire (SCOT, Projet alimentaire...)</p> <p>Des savoir faire et connaissances à mobiliser pour adapter le territoire et ses activités aux exigences sociétales et au changement climatique (pratiques agricoles, construction...)</p> <p>Un espace de coopération culturelle à l'échelle du bassin de vie entre opérateurs (notamment ComCom) : CTEAC, scènes associées...</p> <p>Des communautés de communes organisées autour de projets de territoire et disposant de capacités renforcées en matière d'ingénierie de projets</p> <p>Un projet de territoire partagé à l'échelle du territoire articulé avec les Projets de territoire des Communautés membres, reconnu Agenda 21, qui démarre ; une gouvernance déjà existante</p>

MENACES sur le territoire	ENJEUX du territoire <small>en lien avec les 6 thématiques du Contrat</small>	Lien avec les 104 mesures des CIR
<p>Dérive vers un territoire « dortoir » ou de passage</p> <p>Une dégradation des éléments d'attractivité et de qualité de vie du territoire</p> <p>Une configuration urbaine récente qui augmente le recours à la voiture individuelle et les déplacements, et les risques de précarité à la mobilité, une banalisation du cadre de vie</p> <p>Paupérisation de la population (taux de minima sociaux élevé, présence d'un secteur prioritaire pour la politique de la Ville, Lodève) notamment dans les centres bourgs.</p> <p>Eventuelle inadéquation entre augmentation de la population et accès aux services pour tous (petite enfance, formation, santé, sports, emploi...)</p> <p>Dégradation des conditions « d'employabilité » des salariés (déficit de formation, inadéquation aux offres d'emploi...)</p> <p>Effets pervers de l'économie présenteielle</p> <p>Réduction des financements en faveur des entreprises et des associations</p> <p>Peu d'implantations exogènes</p> <p>« Balkanisation » de la gestion, de la promotion et de la valorisation des Grands Sites ; deserrement des liens entre les habitants et ces sites patrimoniaux</p> <p>Pression et conflit d'usages accrus sur les ressources naturelles : foncier, eau, biodiversité, paysages</p> <p>Manque de prise en compte de l'agriculture et d'adéquation des documents d'urbanisme avec les ressources du territoire (eau potable/assainissement, équipements et réseaux, services...)</p> <p>Concurrence et conflit d'usage sur le foncier entre résidentiel et économie (tourisme, agriculture...)</p> <p>Difficultés de mobilisation des soutiens aux porteurs de projets</p> <p>Des équipements culturels vieillissants ou quelquefois inexistant</p> <p>Concurrence possible entre acteurs du territoire sur le bassin de vie ou de consommation</p>	<p>1. L'accès aux services publics, marchands et aux soins</p> <p>Une adéquation à trouver entre les besoins en services, leur accessibilité, leur qualité... et les caractéristiques de la population (croissance, précarité...).</p> <p>Une politique de santé globale à poursuivre et à renforcer, notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé</p> <p>2. La revitalisation des bourgs centres</p> <p>Conserver l'attractivité du territoire et sa configuration multipolaire adaptée aux modes de vie moderne</p> <p>3. L'attractivité du territoire</p> <p>Se doter d'une offre foncière et bâtie économique adaptée et complète pour l'installation ou le développement des entreprises</p> <p>Développer l'économie productive et prospecter à l'extérieur</p> <p>Favoriser l'utilisation du potentiel de recherche de la métropole, les synergies d'entreprises</p> <p>Le Cœur d'Hérault et ses 3 Grands sites, une destination touristique d'excellence</p> <p>Création de valeur ajoutée dans l'économie touristique et agricole</p> <p>Accès au foncier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs pour assurer le renouvellement des générations</p> <p>4. Les mobilités locales et l'accessibilité</p> <p>Conserver ou devenir un véritable pôle culturel par une coopération culturelle renforcée et une mise à niveau des équipements</p> <p>Améliorer les conditions de mobilité interne au territoire et pour tous types de déplacements</p> <p>Evolution de l'appareil de production agricole pour s'adapter à la demande locale et régionale (diversification agricole, HQE, Oenotourisme)</p> <p>Proposer des échanges avec les territoires voisins</p> <p>5. La transition écologique et énergétique</p> <p>Accompagner le territoire vers une transition énergétique indispensable</p> <p>Réussir une politique concertée d'économie et de partage de la ressource en eau</p> <p>Maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère et environnementale du territoire ; préservation des paysages emblématiques</p> <p>Concilier tourisme et environnement</p> <p>6. La cohésion sociale</p> <p>Une place à définir pour les publics prioritaires (jeunes, personnes âgées...) dans le développement du territoire : des forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte</p> <p>Maîtriser le développement du territoire et réussir l'accueil des nouvelles populations</p> <p>La culture et le patrimoine, socle de l'identité du Cœur d'Hérault</p> <p>Impliquer les habitants dans les projets du territoire (tourisme, patrimoine, culture) et favoriser l'accès à la culture, notamment pour les jeunes</p> <p>Conserver et rebondir sur les démarches et méthodes développées dans le cadre de l'Agenda 21 : gouvernance, participation, équité sociale, transversalité...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1000 maisons de services au Public • Former 700 médecins correspondants Samu • Adapter l'offre de soin aux besoins spécifiques des territoires ruraux • Atteindre 1000 maisons de santé • Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés • Simplifier l'accès aux commerçants et artisans au FISAC • Engager une démarche partenariale en mobilisant l'ensemble des leviers pour le développement des bourgs centres • Soutenir le commerce dans les territoires ruraux • Favoriser la création d'entreprises dans les territoires ruraux • Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit • Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiées comme prioritaires • Elaborer des plans de mobilité durable • Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des vélos route et voies vertes • Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs centres • Elaborer un plan national du déploiement du télétravail avec les élus et les partenaires sociaux • Dynamiser la filière bois en milieu rural • Soutenir le développement des projets alimentaires locaux • Améliorer la performance énergétique de plus de 50000 logements par le programme « Habiter mieux » de l'anah • Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire • Favoriser les services de mobilités d'utilité sociale • Mobiliser les contrats de plan Etat-Région et les fonds européens pour le développement local • Instaurer des contrats de ruralité

C - Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental) :

- ✓ Mesure 2 (1000 Maisons de santé en service d'ici 2017): 1 Maison pluri-disciplinaire de santé (Lodève)
- ✓ Mesure 6 (1000 maisons des services au Public) : 3 des 12 MSAP de l'Hérault (Lodève, Le Caylar, St Pargoire)
- ✓ Mesure 9 (Opération « Ecoles connectées ») : 1 des 2 écoles de l'Hérault (St André de Sangonis)
- ✓ Mesure 11 (Accompagner les projets éducatifs territoriaux) : généralisation des PEDT
- ✓ Mesure 12 (Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire) : CTEAC du Cœur d'Hérault ; VAH de Lodève ; 2 « Ville et métiers d'art » (Lodève et Vallée de l'Hérault)
- ✓ Mesure 21 (Résorber les zones blanches (2G et 3G)) : 5 communes de l'Hérault sont concernées : Mourèze, St Privas, Le Cros, St Etienne de Gourgas.
- ✓ Mesure (redynamisation des centres bourgs) : Convention ANAH/EPF/CD34/CC Lodevois Larzac/ Ville Lodève valant OPAH signée les 22/10/2015

- Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire.

Dans la ligne des Comités interministériels aux ruralités, la stratégie de l'État dans le département de l'Hérault tient en trois axes principaux : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le développement équilibré des territoires.

Si le Pays Cœur d'Hérault est concerné par l'ensemble de ces politiques, c'est particulièrement au titre du troisième axe qu'il est une cible prioritaire des politiques de l'État. Cet axe est marqué par le souci d'une meilleure accessibilité des services au public inscrite dans le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services au public, en particulier par trois formes de dispositifs :

Les **dispositifs d'accueil physique des services au public**. Il s'agit en particulier des deux Maisons de service au public qui ont ouvert à Lodève et au Caylar, mais aussi de la Maison pluridisciplinaire de Santé qui est aujourd'hui reconnue par l'ARS à Lodève. La transformation de la sous-préfecture de Lodève en Maison de l'État est aussi un dispositif pris dans cette direction.

Le **développement de l'accès numérique et à la téléphonie est une deuxième piste prioritaire**. L'État est partie prenante au Plan Très Haut Débit porté par le Département, à

hauteur de 57M€. C'est à la fois un vecteur d'accès aux services (démarches en ligne, développement du numérique dans les écoles rurales) et d'attractivité du territoire. De nouvelles formes de travail (télétravail par exemple) sont rendues possibles, et l'implantation des entreprises s'en trouve favorisée. Dans la même logique, l'État a engagé un processus de réduction des zones blanches pour un meilleur accès à la téléphonie mobile.

L'amélioration de l'attractivité culturelle et économique du territoire. Ce contrat de ruralité s'inscrit dans le cadre d'une volonté conjointe de poursuivre les efforts pour favoriser un accès le plus large possible à la culture. Le ministère de la culture et de la communication, pour sa part, souhaite renforcer la prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité et leurs particularités, et donne la priorité à la jeunesse dans les actions conduites. La Direction régionale des affaires culturelles convient d'accompagner la politique locale de développement culturel en partant des forces du territoire : présence artistique, culturelle et patrimoniale. Il s'agit de co-construire une politique culturelle partagée, s'appuyant sur des expertises croisées. Cette politique permet l'émergence de projets culturels territoriaux structurants visant la mise en œuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles. En ce sens les habitants sont impliqués, les rencontres inter culturelles et inter générationnelles sont favorisées. Les projets facilitent la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs et des équipements du territoire. Il s'agit de favoriser la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie avec une priorité pour la jeunesse en s'appuyant sur des structures repérées pour leur pertinence artistique ou patrimoniale et les acteurs du territoire. La mixité sociale et culturelle est privilégiée. Cela passe également par un travail de mise en valeur des centre-bourgs que permettra la diffusion auprès des communes rurales d'un guide pour mieux maîtriser les outils de la nouvelle loi Création, Architecture et Patrimoine (CAP), en particulier la redéfinition des périmètres des abords des monuments historiques. Au plan économique, la Convention de novembre 2015 vise, dans ce même but, au renouvellement urbain de la ville de Lodève.

● **Contrats, plans d'actions, conventions ainsi que schéma concernant le territoire :**

Le présent contrat entre dans la stratégie locale défini dans le cadre du **projet de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025** intitulé « **Horizon 2025** » adopté en 2014 par le territoire **Agenda 21 local** (et annexé à la présente), et qui propose un projet orienté sur les 6 défis suivants :

- **Une terre d'accueil et de rencontres**
- **Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer**
- **L'économie**
- **L'agriculture**

- **L'exigence environnementale**
- **L'urbanisme, le logement et la mobilité**

Afin de mettre en œuvre ce projet, le territoire s'est engagé dans **une politique contractuelle** dont les principaux programmes sont :

- **Approbation d'un SCOT pour 2020**, document d'urbanisme et de prospective majeur, articulé avec les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux dont le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est l'artisan ;

- Mise en œuvre d'un **programme d'investissement 2016-2021** sous forme « d'Approches territoriales Intégrées » (volet « territoire » + volet « Politique de la Ville ») dans les domaines de l'économie, du patrimoine et de l'environnement doté de 4 millions de Fonds européens FEDER et pour **un montant total de 18 millions d'euros** ;

- Mise en œuvre d'un **programme européen LEADER de 2016 à 2021** permettant d'aider les porteurs de projets locaux doté d'un montant de **2,5 millions d'euros de FEADER** (pour des projets portant sur l'innovation, la transition écologique et énergétique et la valorisation du patrimoine) ;

- Animation d'un **Contrat local de santé 2013-2017** permettant de renforcer l'offre en services de santé sur les thèmes suivants : renforcement d'un Pôle pedo-psychiatrique à l'échelle du Cœur d'Hérault, mise en place d'une unité d'urgence et de permanence des soins basé à Clermont l'Hérault et fonctionnant 24h/24h, re-déploiement de services sur les addictions, l'accès aux droits, l'alimentation... ;

- Réalisation du **Contrat de Ville 2015-2020** sur le quartier prioritaire de Lodève porté par la Ville de Lodève et la communauté de Communes du Lodévois et Larzac, la ville étant retenu en 2016 au titre du programme sur la **revitalisation des centres bourg** ;

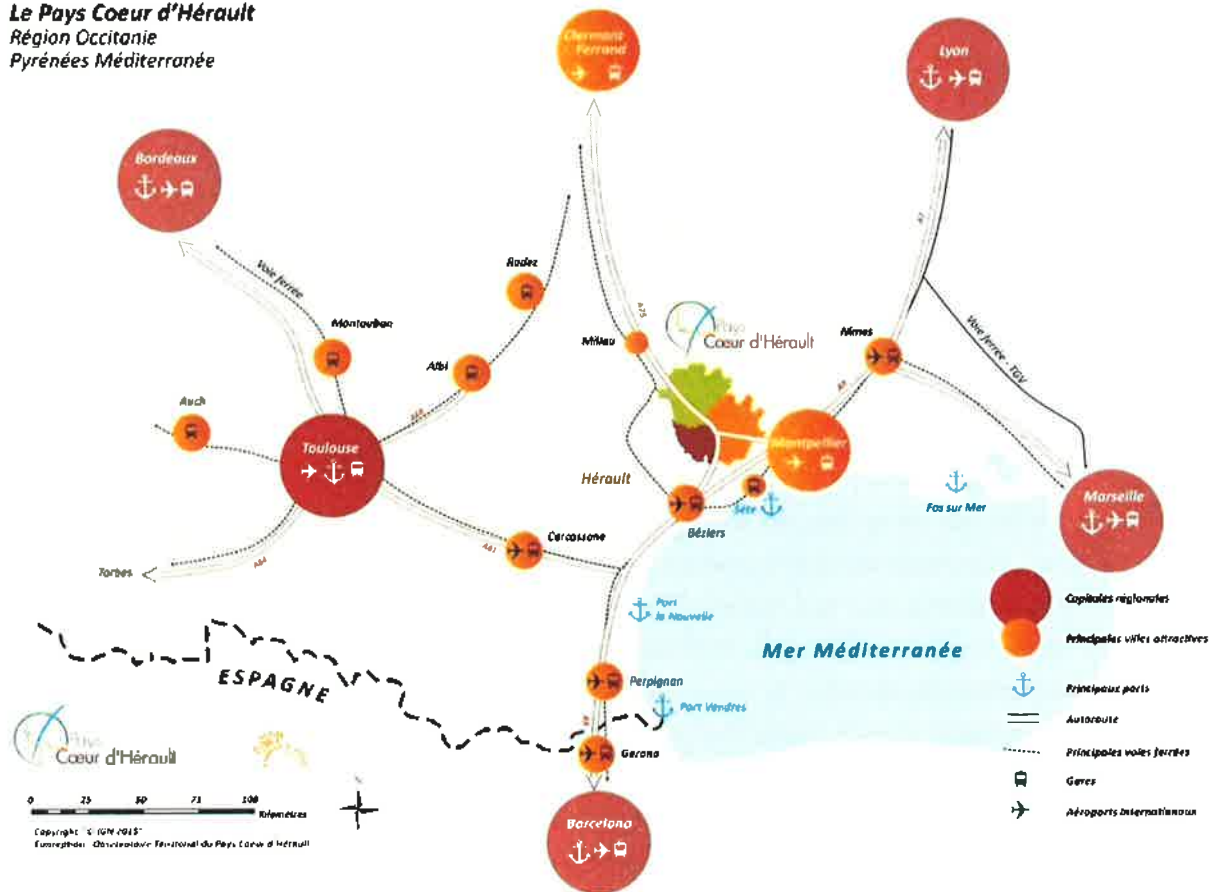
- Animation d'un **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (2015-2018)** permettant de renforcer les politiques culturelles de chaque intercommunalité en ciblant en priorité le public jeune et les plus éloignés des pratiques culturelles ;

- Elaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial** volontaire en 2015 et 2016 qui devrait évoluer en **PCAET** (en cours de complétude) et incluant un **Schéma de mobilité Territorial** sous forme de programme d'actions complet ;

- Animation du **Label national « Vignobles et Découvertes »** pour le **renforcement de l'attractivité touristique de la destination « Languedoc, Cœur d'Hérault »** et la mise en marché des prestations pour plus de 80 professionnels ;

- Accompagnement vers le **Label « Grands Sites de France »** pour les **2 sites « Cirque de Navacelles »** et **« Lac du Salagou-Cirque de Mourèze »**, reconnaissance très forte du caractère exceptionnel du Cœur d'Hérault, seul territoire qui comporterait 3 Grands Sites de France (celui de St Guilhem Le Désert-Gorges de l'Hérault étant déjà labélisé et en cours de renouvellement)!

Le Pays Coeur d'Hérault
Région Occitanie
Pyrénées Méditerranée



II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit **des objectifs** pour les 6 thématiques prioritaires ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d'atteindre ces objectifs, des **actions concrètes et opérationnelles** sont proposées.

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1 :

Accès aux services et aux soins

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- **Une adéquation** à trouver entre les **besoins en services**, leur accessibilité, leur qualité... et les caractéristiques de la **population** (croissance, précarité...).
- **Une politique de santé globale** à poursuivre et à renforcer, notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé

Les objectifs poursuivis sont liés à l'objectif 2.4 du Défi 2 exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 : « Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité » :

Dans un contexte de croissance démographique forte, il est nécessaire d'adapter l'offre de services et d'anticiper constamment les besoins futurs d'une population équivalente à celle d'une ville moyenne telle que Béziers.

Le territoire devra ainsi veiller au maintien et au développement des services de proximité, notamment dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Il s'agira alors de multiplier les coopérations, d'encourager l'innovation technique (télésanté...) et de soutenir des projets fédérateurs (maison de santé pluridisciplinaire...).

Il conviendra également de veiller à l'équilibre territorial en couvrant l'ensemble du Cœur d'Hérault (création d'antennes ou d'équipes mobiles pour la psychiatrie notamment). L'attractivité du territoire pour des professionnels de santé pourra être développée à l'aide de mesures incitatives fortes (temps de travail salarié mutualisé...).

Le « bien vieillir » constituera un objectif essentiel du territoire et passera notamment par la création d'un véritable parcours de soins de la personne âgée, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux de proximité, professionnels de santé libéraux, services d'aide à domicile, collectivités...).

Un deuxième contrat local de santé pourrait être signé avec l'Agence Régionale de Santé ; il pourra s'orienter davantage vers les personnes âgées et en situation de handicap, sans toutefois mettre de côté d'autres publics prioritaires (jeunes, publics précaires...). Les actions reposeront avant tout sur les constats issus de l'observatoire santé et de la concertation des acteurs locaux et de la population.

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

○ Descriptif :

- **Poursuite des objectifs du Contrat Local de santé 2013-2017** actuellement en cours et renouvellement d'une contractualisation du territoire avec l'ARS à partir de 2018 : pour le CLS en cours :
 - Pôle pédo-psychiatrique à Gignac
 - Mise en œuvre de l'Unité Mobile des Urgences et de la Permanence des soins
 - Panier de services en santé publique : addictions, accès aux soins, santé environnement...
 - Santé en lien avec la culture (voir action du CTEAC)
 - Parcours des personnes âgées

- **Appui aux maisons de santé et aux centres de santé communaux :** Maison de santé pluridisciplinaire de Lodève ; centre médical rural intercommunal rural de Fontes...
- **Modernisation des équipements intercommunaux de services aux habitants :** Petite enfance, équipements culturels / mise en œuvre de la Maison de Services au Public de Lodève / Extension et mise en sécurité des crèches intercommunales / Réhabilitation des locaux de l'école de musique / ...
- Réhabilitation des locaux pour la **Psychiatrie adulte** (Clermont, Lodève...)
- Reconstruction **Maison d'Accueil Spécialisée** L'Ensolleihade à St-André de Sangonis
- ...

- **Pilote(s), partenaires :** EPCI essentiellement, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault pour le CLS, services d'Etat, ARS, CAF ...
- **Moyens humains et financiers :** *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique :** *renouvellement du Contrat local de santé du Cœur d'Hérault à partir de 2018.*

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2 :

Revitalisation des centres bourgs

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- **Conserver l'attractivité du territoire et sa configuration multipolaire adaptée aux modes de vie moderne**

Les objectifs poursuivis sont liés à l'objectif 6.4 du Défi 4 exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 : « **Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires** »

La structuration multipolaire historique reposait jusqu'à présent sur un modèle de fonctionnement territorial essentiellement rural. Au regard des dynamiques territoriales actuelles, le Cœur d'Hérault est confronté à de nouveaux enjeux, en termes démographiques, d'habitat, d'économie, d'agriculture, d'environnement et de mobilité.

Ces enjeux en font un territoire en « mutation », véritable laboratoire de l'impact des dynamiques proches d'agglomérations.

Dès lors, la multipolarité existante doit être en capacité de répondre à ces enjeux de développement actuel, afin de garantir proximité et cadre de vie préservés aux citoyens. Pour cela, une nécessité s'impose en identifiant les capacités d'accueil des communes et leurs fonctions associées. Cette réflexion permettra d'équiper le territoire de façon équilibrée et de garantir l'accès à des équipements structurants et de proximité à l'échelle du Pays, où chaque pôle assure une fonction propre, est déterminante dans le devenir du territoire.

Le projet est donc de favoriser le renouvellement urbain dans les centres anciens, pour éviter leur paupérisation, préserver le patrimoine bâti et rendre attractif ces lieux de vie. Le contexte urbain est un facteur essentiel pour dynamiser les démarches de rénovation de l'habitat. La qualité des espaces publics, la place et la sécurisation des piétons, l'espace dédié à la voiture, le maintien des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, la place des services, sont autant d'éléments qui favorisent la rénovation urbaine. L'ensemble des centres bourgs est concerné avec des problématiques identifiées dans le quartier prioritaire de Lodève, mais aussi sur d'autres Communes du Cœur d'Hérault (Clermont l'Hérault, Gignac, Aniane...).

C'est aussi la façon d'affirmer notre bassin de vie et de développer un dialogue riche avec les territoires voisins (Agglo. de Montpellier et Béziers) ou de s'insérer dans des dynamiques « supra » tel que les cadres départementaux et régionaux.

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

○ Descriptif :

- **Appui à l'investissement sur les espaces et bâtiments publics dans les communes** : Accessibilité et requalification des espaces publics en cœur de village / requalification, réhabilitation et accessibilité des équipements communaux (restaurants et établissements scolaires, Hôtels de ville) et d'aires de loisirs ou sportifs, de bâtiments à usage collectif / travaux d'agrandissement pour répondre aux besoins liés l'arrivée des nouveaux habitants ou usagers / Gendarmerie...
- **Appui coordonné aux activités artisanales et commerciales en vue de la revitalisation des centres bourg** : création ou appui à des pôles de services et de commerces / ...
- **Mise en valeur du patrimoine local d'intérêt touristique** : mise en valeur et restauration du Roc Castel / restauration de fortifications, chapelles et du patrimoine vernaculaire / réhabilitation des anciennes caves viticoles / ...
- **Actions d'investissements aux équipements culturels structurants** : Maisons culturelles communales et salles polyvalentes / Réhabilitation des bâtiments accueillant le théâtre « Le Sillon » à Clermont l'Hérault / ...
- **Appui aux programmes de rénovation des logements dans les centres-bourgs** : Programme Rénovissime de la Vallée de l'Hérault / Programme de réhabilitation du Centre ville de Lodève / Tranche « Habitat » de ZAC (ex : ZAC La Croix à Gignac) / ...
- **Elaboration des documents de planification stratégique** : Elaboration des PLUI des EPCI / Elaboration du SCOT du Cœur d'Hérault (labellisé « SCOT rural ») / ...
- ...

- **Pilote(s), partenaires** : EPCI et Communes, services d'Etat, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault dans le cadre de la compétence SCOT ...
- **Moyens humains et financiers** : *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique** : *Mobilisation des réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du SCoT*

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3 : Attractivité des territoires

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- Se doter d'une **offre foncière et bâtie économique adaptée et complète** pour l'installation ou le développement des entreprises
- **Développer l'économie productive** et prospecter à l'extérieur
- Favoriser l'utilisation du **potentiel de recherche de la métropole, les synergies d'entreprises**
- Le Cœur d'Hérault et ses 3 Grands sites de France, une **destination touristique d'excellence**
- **Création de valeur ajoutée dans l'économie touristique et agricole**
- **Accès au foncier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs** pour assurer le renouvellement des générations

Les objectifs poursuivis sont liés aux objectifs 1.3 et 1.4 du **Défi 1** et 3.2 et 3.3 du **Défi 3** exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 :

Objectif 1.2 : « Renforcer le positionnement touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence »

En matière de tourisme, le Cœur d'Hérault souhaite renforcer sa vocation de territoire touristique en misant sur son identité rurale, son authenticité et ses atouts déjà identifiés : une sensibilité particulière au respect de l'environnement et au développement d'un tourisme durable d'une part ; un positionnement autour de la rencontre enrichissante, l'échange et le partage d'expériences entre les visiteurs et les habitants, d'autre part.

Afin d'atteindre cet objectif, il convient :

- de définir la stratégie locale de développement touristique qui s'appuie et renforce les « labels » internes à forte notoriété : Grands Sites de France, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Villes et métiers d'art (Vallée de l'Hérault, Lodève), terroirs viticoles et agricoles (Vallée d'Hérault, Larzac...) et ;
- de proposer une stratégie marketing qui fédère ces atouts ;
- de renforcer l'organisation à l'échelle du territoire notamment par une mise en réseau des Grands Sites et de l'offre en activités de pleine nature et de l'oenotourisme, par une offre de service accrue auprès de la clientèle ;

Objectif 1.4 : « Penser le Cœur d'Hérault comme un territoire culturel »

Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre volonté de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.

Au delà de l'enjeu de la connaissance de nos patrimoines évoqué plus haut, il s'agit de porter la culture et le patrimoine auprès des habitants en le faisant mieux connaître (publications) et par la formation et la sensibilisation des publics.

Dans ce cadre, les orientations du CTEAC signé en 2015 entre le territoire, l'Etat et le Département sont les suivantes :

- Mettre en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants du territoire :

- Sensibiliser à la culture les publics « jeunes » et les publics éloignés de l'offre culturelle :
- Favoriser la mobilité des publics vers des activités culturelles et l'accès aux équipements culturels du territoire.
- Favoriser la mise en œuvre de parcours culturels en articulant temps scolaires et temps libre chez les jeunes, en rapprochant les établissements scolaires des structures et projets culturels du territoire et en veillant à la diversité des domaines artistiques :

Objectif 3.2 : « Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises »

Se doter d'une offre foncière et immobilière, notamment locative, permettra au Pays Coeur d'Hérault d'être un espace d'accueil économique performant. Pour valoriser cette offre, celle-ci doit s'inscrire dans une ambition économique territoriale plus large.

L'offre d'accueil devra articuler des solutions évolutives prenant en compte le parcours des entreprises de la création (couveuse, pépinière et hôtels d'entreprises, villages d'entreprises) à leur phase de développement, et proposer des équipements incontournables permettant de rester compétitif (très haut débit, coworking...).

La requalification des ZAE existantes dans une perspective de qualité environnementale des aménagements est aussi un objectif prioritaire.

Objectif 3.3 : « Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes »

L'organisation de l'accueil doit faciliter les démarches de création, d'implantation et de développement des entreprises. Le Pays doit se donner les moyens d'accompagner et d'animer le réseau de petites entreprises du territoire pour pérenniser leur implantation et permettre leur développement dans une conjoncture délicate.

La lisibilité de l'offre en matière d'accompagnement des entreprises sur leurs différentes étapes de développement, l'aide à l'installation, leur recrutement et la formation doivent être améliorés.

Qu'il s'agisse d'accompagnement des entreprises ou de porteurs de projet, de formation initiale ou continue, et de gestion des ressources humaines, cette politique de services s'exercera **dans le cadre d'une coopération et une mutualisation des équipes à l'échelle du Pays.**

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

- **Descriptif :**
 - **Contribution aux investissements stratégiques inscrits dans les plans d'actions des 3 Grands Sites de France et au renforcement de la destination touristique « Cœur d'Hérault » :** Rénovation des bâtiments patrimoniaux du Grand Site de France de **StGuilhem le Désert-Gorges de l'Hérault** (ancienne abbaye d'Aniane, ancienne bergerie) / **Cirque de Navacelles** : Réhabilitation des espaces publics dans le hameau, Aménagements de la Baume Auriol / **Lac de Salagou-Cirque de Mourèze** : requalification de la baie des Vailhès et du village de Celles ; accueil du public à Mourèze / Mise en œuvre du plan d'action lié au Label national « Vignobles et découvertes » / ...
 - **Réalisation des objectifs du CTEAC 2015-2018 ;**
 - **Renforcement des pôles culturels et patrimoniaux :** ensemble monumental de Lodève (Musée de Lodève, St Fulcran, médiathèque) / Appui à la scène conventionnée « Le Sillon » de Clermont / Appui aux musiques actuelles avec la structure du « Le Sonnambule » à Gignac / Monuments historiques / animation du label Ville d'art et d'Histoire de Lodève / constitutions des Réseaux de lecture publique et appuis aux écoles de musique intercommunales et communales / ...
 - **Appui à la structuration de l'offre foncière économique, aux zones d'activités et à l'immobilier d'entreprises :** Programme Fisac 2017-2020 / Requalification des ZAC existantes (Tanes Basses à Clermont) / Création et agrandissement d'immobiliers d'entreprises (Salamane) / aménagement secteur PASSIDE à Gignac / ...
 - **Appui aux projets économiques spécifiques créateurs d'emplois :** Rénovation et agrandissement des locaux de la pépinière d'entreprises multipolaire à St André de Sangonis / animation de la Pépinière d'entreprises multipolaire / aménagements de locaux à destination d'activités économiques / ...
 - ...
- **Pilote(s), partenaires :** EPCI, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault (CTEAC, agence économique...), services d'Etat ...
- **Moyens humains et financiers :** *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique :** *Déploiement du CTEAC à l'ensemble des services d'Etat signataires ; articulation avec les Approches Territoriales Intégrées ; ...*

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4 : Services liés à la mobilité et l'accessibilité des habitants

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- Améliorer les **conditions de mobilité interne au territoire** et pour tous types de déplacements
- **Evolution de l'appareil de production agricole** pour s'adapter à la demande locale et régionale (relocalisation de la production)
- **Proposer des échanges avec les territoires voisins**

Les objectifs poursuivis sont liés à l'objectif 6.4 du **Défi 6** exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 : « **Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens** »

La mobilité est un élément essentiel dans le fonctionnement de la structure polycentrique des pôles urbains du Pays Cœur d'Hérault. La question de la mobilité sur un espace où les services et les pôles d'emplois sont de fait dispersés mérite une prise en compte fine et diversifiée. L'accessibilité en est une des composantes.

La création d'un schéma de mobilité à l'échelle du Pays permettant la mise en réseau des pôles et l'accès pour tous aux différents équipements du territoire, bien connecté aux territoires extérieurs est une priorité qui permettra de contribuer à l'entrée du Cœur d'Hérault dans l'ère post-pétrole.

Ce schéma devra proposer une offre en transport collectif adapté, en solutions alternatives à la voiture individuelle et reposant sur une diversité des choix de modes de transports et sur des réseaux sécurisés pour les 2 roues (en lien avec le Schéma cyclable départemental) et les cheminements piétons.

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

- **Descriptif :**
 - **Mise en œuvre des actions inscrites au Schéma de mobilité rural :** animation du Schéma / mise en œuvre d'une Plate forme de mobilité / réalisation d'un schéma modes doux et mobilités actives / ...
 - **Appui à l'investissement local sur l'écomobilité du territoire :** réalisation de plates-formes d'échange multimodale (Gignac, Clermont l'Hérault, Lodève) / création ou agrandissement d'aires de covoiturage (St André de Sangonis, St Félix, Clermont, Gignac...) / ...
- **Pilote(s), partenaires :** EPCI, Département, services d'Etat, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault (schéma de mobilité) ...
- **Moyens humains et financiers :** *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique :** *Mobilisation des réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du SCoT ; liens avec le schéma de mobilité rural*

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5 :

Transition écologique et énergétique

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- **Accompagner le territoire vers une transition énergétique indispensable**
- **Réussir une politique concertée d'économie et de partage de la ressource en eau**
- **Maintien de la biodiversité, de la qualité paysagère et environnementale du territoire ; préservation des paysages emblématiques**
- **Concilier tourisme et environnement**

Les objectifs poursuivis sont liés aux objectifs 5.1 et 5.3 du **Défi 5** exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 : « **Œuvrer pour un développement durable** » et à l'objectif 4.3 du **Défi 4** « **Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée** »

Nous devons anticiper les mutations rapides et les défis de ce début de siècle pour notre territoire : le changement climatique, la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité et les mutations rapides dues à la pression anthropique.

Notre action s'inscrit dans le cadre de stratégies globales et transversales à l'échelle du Pays afin de fixer les grands axes de l'aménagement de notre espace, de l'**utilisation rationnelle des ressources naturelles** (eau, espace, énergie) et de la **prise en compte des éléments du patrimoine dans tout projet d'aménagement** : SCOT, Plan Climat, Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), Schéma de mobilité et Charte paysagère seront les cadres de référence privilégiés de cette démarche globale.

La biodiversité remarquable, comme « ordinaire », doit aussi être consacrée au niveau du Pays avec sa **prise en compte concrète** sous forme de Plans de gestion spécifiques (Natura 2000) ou par l'intégration de la « Trame Verte et Bleue » dans les documents d'urbanisme.

Afin de renforcer l'activité agricole et compte tenu du potentiel agricole et économique de certaines filières encore trop fragiles ou trop marginales sur notre territoire, nous souhaitons mettre en place une véritable **stratégie de diversification**. Certaines filières mériteraient d'être revalorisées ou développées : la filière viande et fromagère a des potentialités de développement en Lodévois et Larzac et en lien avec le Label Causses et Cévennes, la filière oléicole, qui reste encore fragile sur notre territoire, la filière raisins de table, autrefois au cœur du développement de Clermont l'Hérault, **la filière forestière et bois/énergie** pour l'instant absente, la trufficulture, la production de semences...ainsi que la filière fruits et légumes dans l'objectif de relocaliser la production alimentaire en Cœur d'Hérault. Nous devons aussi poursuivre la réflexion et l'action initiée par le programme Leader dans le domaine de la valorisation des ressources agricoles pour l'éco-construction.

Dans ces conditions, l'accompagnement et la formation des candidats à l'installation deviennent prioritaires : en s'appuyant sur les réseaux et compétences déjà existants, en renforçant l'offre de formation sur les **nouvelles filières et les techniques plus respectueuses des sols et de la biodiversité** (labels AB, agrobiologie des sols, l'agroforesterie, la permaculture...), le territoire doit adapter son offre à notre stratégie.

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

○ Descriptif :

- **Finalisation et complétude du Plan Climat Air Energie Territorial et début de mise en œuvre :** dont Projet alimentaire de territoire / élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière territoriale / développement des Centres de Télétravail et Tiers-lieux / travaux de réhabilitation de l'éclairage public / ...
- **Grands travaux de restaurations écologiques et contribution à la TVB :** en lien avec les actions inscrites aux Approches Territoriales Intégrées : restauration écologique Lergue aval et anciennes gravières de la Prade / aménagements écologiques sur le Fleuve Hérault / travaux d'ouverture des milieux (Mourèze)

- **Pilote(s), partenaires :** EPCI, Département, AE, ADEME, services d'Etat, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault (PCAET) (*signataires du contrat et partenaires non signataires mais responsables, concernés*)
- **Moyens humains et financiers :** *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une **convention annuelle de financement**.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique :** *Liens avec le SCoT et le PCAET ; articulation avec les Approches Territoriales Intégrées (FEDER)*

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6 :

Cohésion sociale

Objectifs : les objectifs poursuivis par le territoire découlent des enjeux identifiés suivants :

- **Une place à définir pour les publics prioritaires** (jeunes, personnes âgées...) dans le développement du territoire : des forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte
- **Maitriser le développement du territoire et réussir l'accueil des nouvelles populations**
- **La culture et le patrimoine, socle de l'identité du Cœur d'Hérault**
- **Impliquer les habitants** dans les projets du territoire (tourisme, patrimoine, culture) et favoriser l'accès à la culture, notamment pour les jeunes
- **Conserver et rebondir sur les démarches et méthodes développées dans le cadre de l'Agenda 21** : gouvernance, participation, équité sociale, transversalité...

Les objectifs poursuivis sont liés à l'objectif 2.1 du Défi 2 exposés dans la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 : « **Engager une politique «Jeunesse» à l'échelle du territoire** »

La jeunesse est reconnue comme une priorité de nos politiques publiques car considérée comme une richesse et une ressource actuelle et future de notre territoire. Aussi, à l'image de la démarche réalisée sur la problématique de la santé, les acteurs et partenaires locaux se mobilisent dès maintenant pour définir une politique «enfance et jeunesse» sur son territoire. A partir d'un diagnostic partagé et de la définition des enjeux et orientations, il s'agira de déboucher sur un véritable contrat «jeunesse et territoire».

Cette politique reposera sur des principes partagés d'universalité, s'adressant à tous les publics jeunes, de continuité de l'action publique (une politique qui engage sur plusieurs années), de gouvernance avec une co-participation de tous les acteurs concernés, et de transversalité afin d'avoir une vision globale de cette politique.

Compte tenu des caractéristiques de notre territoire, la formation et l'insertion professionnelle seront les priorités de ce «contrat». Le lien avec les institutions en charge de ces politiques, l'articulation avec le monde de l'entreprise et la prospective en matière d'adaptation et d'employabilité seront les pistes principales de travail.

Le projet «Jeunesse» devra en outre s'engager rapidement sur les problématiques de mobilité géographique (gratuité des transports, développement des transports sur certains secteurs, développement des pistes cyclables), de mobilité psychologique (en passant par la dynamique de projet), de logement, en favorisant l'accès des jeunes à un premier logement et par la construction d'une résidence éclatée pour les jeunes, et de santé notamment en facilitant l'accès des jeunes à des outils de prévention santé.

Enfin, cette politique globale, reposant sur le partenariat, devra également proposer un suivi-évaluation en continu afin de pouvoir piloter le projet global en connaissance de cause.

■ Les actions concrètes et opérationnelles :

- **Descriptif :**
 - **Mise en place de la Résidence Jeunes éclatée du Cœur d'Hérault** : sur les pôles de Gignac, Lodève, Paulhan et Clermont l'Hérault
 - **Appui à la réalisation d'actions liés au Programme territorial « Jeunesse » élaboré récemment** : mise en réseau des acteurs pour la jeunesse (PLAJH) en lien avec le conseil Départemental / accès à un parcours d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie PACE / développer et asseoir un parcours d'engagement citoyen / actions en lien avec l'accès à la santé, à la formation, aux droits... / ...
 - **Appui à l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement dans les intercommunalités** : extension des équipements existants / modernisation des installations / ...
 - **Appui à l'investissement social dans les communes** : résidence innovante Senior et partagée (Soubes) / création d'un CFA hors les murs / appui à l'émergence de cycles de formation in situ (ex : lycée agricole de Gignac) / création d'aires des gens du voyage / ...
- **Pilote(s), partenaires** : EPCI, Département, AE, ADEME, services d'Etat, SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, MLJ, CAF ...
- **Moyens humains et financiers** : *Ces engagements seront à confirmer et à préciser chaque année budgétaire sous forme d'une convention annuelle de financement.*
- **Conditions de mise en œuvre de la thématique** : articulation avec les politiques sociales départementales ; ...

LE CONTRAT DE RURALITE CONTRIBUE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE DU CŒUR D'HERAULT 2014-2025

	Défi 1 Une terre d'accueil et de rencontres	Défi 2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer	Défi 3 L'économie et l'emploi	Défi 4 L'agriculture	Défi 5 L'énergie et l'environnementale	Défi 6 L'urbanisme, le logement et la mobilité
LES AXES DU CONTRAT DE RURALITE						
ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS		<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des objectifs du Contrat local de santé Appui aux maisons de santé Modernisation des équipements intercommunaux de services aux habitants Psychiatrie adulte Reconstruction IME/MAS 				
REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS						<ul style="list-style-type: none"> Investissement sur les espaces et bâtiments publics dans les Communes Appui coordonné aux activités artisanales et commerciales Mise en valeur du patrimoine Investissements aux équipements culturels structurants Programmes de rénovation des logements dans les centres-bourgs
ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	<ul style="list-style-type: none"> Contribution aux investissements stratégiques inscrits dans les plans d'actions des 3 grands sites de France et au renforcement de la destination touristique « Cœur d'Hérault » Mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle Renforcement des pôles culturels et patrimoniaux 		<ul style="list-style-type: none"> Structuration de l'offre foncière économique aux zones d'activités et à l'immobilier d'entreprises Projets économiques spécifiques créateurs d'emplois 			
SERVICES LIÉS A LA MOBILITE ET ACCESSIBILITE DES HABITANTS						<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du schéma de mobilité rural Investissement local sur l'économie du territoire
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE				<ul style="list-style-type: none"> Projet alimentaire territorial Charte forestière Territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation et complétude du Plan Climat Air Energie Territorial Grands travaux de restaurations écologiques et contribution à la TVB (Fluve Hérault) 	
COHESION SOCIALE		<ul style="list-style-type: none"> Résidence Jeunes écrites du Cœur d'Hérault Programme territorial « Jeunesse » Organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement Investissement social dans les communes 				

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Présidé par monsieur le Préfet de l'Hérault, un **comité de pilotage** aura pour rôle de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du Contrat.

- Composition :
 - M. le Préfet de l'Hérault
 - Mme le Sous-préfet de Lodève, référent ruralité de l'Hérault
 - Mme la Présidente de la Région Occitanie
 - M. le Président du Département de l'Hérault
 - Madame et Messieurs les Présidents des EPCI
 - Monsieur le Président du Pays Cœur d'Hérault
 - Mme le délégué de l'ARS
 - M le délégué régional de la Caisse des Dépôts
 - M les Présidents des Chambres consulaires de l'Hérault
 - 1 représentant du conseil de développement
- Rythme des réunions : à minima semestriel
- Secrétariat assuré par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Il est également institué un **Comité technique** dont le rôle est de préparer les Comités de pilotage, assurer le suivi technique des actions inscrites au Contrat, préparer et suivre les avenants annuels.

- Composition :
 - Représentants des services d'Etat : DRAC, DRAAF, DDCS, DIRECCTE, DDTM
 - Représentant de la Région
 - Représentant du Département
 - Directeurs des EPCI concernés
 - Directeur du Pays Cœur d'Hérault
 - Représentant de l'ARS
 - Représentant de la CdC
 - Représentants des Chambres consulaires
- Rythme des réunions : à minima semestriel
- Secrétariat assuré par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
- Coordination co-assurée entre la Préfecture de l'Hérault et le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Afin d'assurer la mise en œuvre du présent Contrat de ruralité, les EPCI signataires confient l'animation locale du dudit Contrat au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

Le Comité départemental de suivi du comité interministériel aux ruralités sera l'instance assurant le suivi de l'ensemble des contrats de ruralité du département.

B) L'ingénierie mobilisée

Localement, pour la mise en œuvre du contrat de ruralité du Cœur d'Hérault, le territoire met en place un « Equipe projet » intercommunautaire, chargé du suivi en interne du Contrat et animé par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

- Composition :
 - **Thierry Lanieste**, Directeur du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault assisté des Chargé(e)s de mission du SYDEL en fonction des thématiques
 - **Matthieu Guillot**, Directeur de Cabinet, Communauté de communes du Lodévois et Larzac
 - **Fabien Klingelschmidt**, Directeur Général des Services, Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et de la Ville de Lodève
 - **Joseph Brousset**, Directeur Général des Services, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
 - **Nathalie Prévot**, Chargée d'ingénierie financière, Communauté de communes Vallée de l'Hérault
 - **Yves Zambrano**, Directeur Général des Services, Communauté de Communes du Clermontais
 - **Merbouha Rambil**, Responsable service économique, Communauté de Communes du Clermontais
- Rythme des réunions : mensuel
- Coordination et Secrétariat assuré par le Pays Cœur d'Hérault

Pour appuyer le Pays Cœur d'Hérault dans la mise en œuvre du Contrat de ruralité, l'État est mobilisé à plusieurs niveaux. Les territoires ont une porte d'entrée unique auprès du sous-préfet de Lodève, référent-ruralité de l'État dans l'Hérault. Elle s'appuie en interne sur la Mission de Coordination Territoriale des Politiques Publiques qui joue un rôle de coordonnateur auprès des agences et des opérateurs de l'État engagés dans cette démarche.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Modalités d'association des habitants et des acteurs de la société civile au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat :

Le Pays Cœur d'Hérault mobilisera son Conseil de développement. Cette instance, dont l'existence est inscrite dans les statuts du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, est chargée de mettre en œuvre sur le territoire les conditions d'un dialogue territorial avec les habitants.

D) Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts et Consignations

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés.

VI) Le suivi et l'évaluation

Des indicateurs de qualité seront définis dans le programme opérationnel annuel, selon la nature des opérations au vu des objectifs fixés par thématique.

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et de son suivi évaluatif.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signatures

Contrat établi le 21 décembre 2016 à Lodève

Préfet de l'Hérault
Pierre POUESSEL

Communauté de Communes du Clermontois
Jean-Claude LACROIX

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Marie-Christine BOUSQUET

Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
Louis VILLARET

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault
Louis VILLARET

Département de l'Hérault
Kleber MESQUIDA

Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée
Carole DELGA

Caisse des Dépôts et de Consignation

M

Agence Régionale de Santé

M

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault

M

Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Hérault

M

Chambre d'agriculture de l'Hérault

M

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus-value réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*

Annexe 1 : modèle indicatif de maquette financière pluri-annuelle contrats de ruralité 2017-2020

*ce plan d'actions indicatif peut-être évolutif dans le temps.
Seul le programme opérationnel annuel engage la participation financière des partenaires.*

Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif
1. ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS (ex : projet de santé, accessibilité écoles)				
Services publics,	Maison de services au public de Lodève	ComCom Lodevois et Larzac	2017	65 000
	Renouvellement réservoir d'eau potable à Brignac	Commune de Brignac	2017	782 000
	Pôle médicale petite enfance jeunesse	Commune de Gignac	2018-2019	A déterminer
Santé,	Maison de santé pluridisciplinaire à Lodève	Ville de Lodève	2017	2 616 000
	Contrat local de santé	Pays Cœur d'Hérault	2017	800 000
	Réhabilitation centres de Psychiatrie adulte	CHU	2018-2019	A déterminer
	Reconstruction MAS et IME	PEP 34	2017-2018	2 000 000
	Centre de santé communal	Fontes	2018	A déterminer
Éducation/jeunesse	Extension crèche de Gignac	ComCom Vallée de l'Hérault	2017	250 000
	Construction crèche de Montarnaud	ComCom Vallée de l'Hérault	2017	1 650 000
	Réhabilitation Ecole de musique	ComCom Vallée de l'Hérault	2018	275 000
Sécurité	Construction gendarmerie	Clermont l'Hérault	2017-2020	6 186 000

2. REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES
(ex : commerces et artisanat, thématique patrimoniale)

Actions en faveur du commerce	Plaissan	2017	600 000
Création d'un pôle de services et de commerces	Plaissan	2017	600 000
Aménagement des anciennes halles aux produits régionaux	Paulhan	2017	A déterminer
Requalification des espaces publics et bâtiment à usage collectif	Pouzols	2017	95 000
Accessibilité en cœur de village	Jonquières	2017	267 500
Construction cantine scolaire	Jonquières	2017	173 000
Requalification centre village	Jonquières	2017	173 000
Réhabilitation espaces publics et mairie	St Paul et Valmalle	2017	A déterminer
Restauration Hameau de Loiras	ComCom Lodevois et Larzac	2017	155 390
Espaces publics de Soubes – aire de stationnement du Château	ComCom Lodevois et Larzac	2017	786 000
Réalisation d'une salle polyvalente	Oclon	2017	400 000
Réhabilitation du bâtiment pour les associations	Salasc	2017	28 338
Création d'un city stade	Usclas d'Hérault	2017	44 293
Réhabilitation d'espaces publics	Brignac	2017	49 413
Création d'un terrain de sports	Brignac	2017	251 300
Création d'un parking au	Brignac	2017	30 000

	centre village				
	Accessibilité Mairie	Ceyras	2017	50 000	
	Réhabilitation salle polyvalente intergénérationnelle	St Felix de Lodez	2017	A déterminer	
	Construction d'une école communale	Fontes	2018	1 100 000	
	Réfection traversée de village	St Felix de Lodez	2017	A déterminer	
	Réfection toit de l'école communale Jean Vilar	Clermont l'Hérault	2017	300 000	
	Création d'un espace de stationnement aux abords de la plate forme d'échanges multimodale	Clermont l'Hérault	2017	300 000	
	Création d'un centre d'escalade régional indoor	Nébian	2017	150 000	
Actions en faveur du logement/habitat	Programme « Rénovissime »	ComCom Vallée de l'Hérault	2018	105 000	
Autres actions urbanisme	Elaboration du PLUI du Lodevois et Larzac	ComCom Lodevois et Larzac	2017-2019	400 000	
	Elaboration du SCOT du Cœur d'Hérault	Pays Cœur d'Hérault	2017-2020	704 000	
Valorisation du patrimoine	Aménagement du Roc Castel Tranche 2	ComCom Lodevois et Larzac	2017	259 027	
	Restauration des remparts	Soubes	2017	101 537	
	Restauration Lavogne	St Felix de l'Heras	2017	79 750	
	Restauration Chapelle Notre dame des Clans	ComCom Lodevois et Larzac	2017	95 514	

	Restauration Eglise St Etienne de Gourgas	ComCom Lodevois et Larzac	2017	113 000
	Maison culturelle dans l'ancienne cave viticole	Peret	2017	260 000
	Réhabilitation du théâtre de Clermont l'Hérault dédié à la scène conventionnée « Le sillon »	ComCom du Clermontais	2017-2018	800 000
	Agrandissement de la bibliothèque municipale	Paulhan	2017	1 200 000
3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE (ex : infrastructures numériques, amélioration de la couverture numérique, tourisme....)				
Économie/industrie/bâtiments relais/zones d'activités	Aménagements intérieurs du centre aquatique	ComCom du Clermontais	2017	500 000
	Programme FISAC	ComCom Lodevois et Larzac et Clermontais	2017-2020	581 617
	Programme FISAC opération de modernisation	ComCom Lodevois et Larzac	2017	202 500
	Requalification de la ZAC des Tanes basses	ComCom du Clermontais	2017	110 000
	Rénovation et agrandissement des locaux de la Pépinière d'entreprises	ComCom Vallée de l'Hérault	2017	931 000
	Immobiliers d'entreprise à la Salamane	ComCom du Clermontais	2018	1 500 000
	Tranche 2 Habitat de la ZAC La Croix à Gignac	ComCom Vallée de l'Hérault	2019-2020	A déterminer
	Aménagement du secteur PASSIDE (Lycée)	ComCom Vallée de l'Hérault	2017-2018	500 000

Tourisme – Grands sites de France	Rénovation de l'ancienne abbaye d'Aniane	ComCom Vallée de l'Hérault	2017-2020	900 000
	Rénovation de l'ancienne bergerie d'Aniane	ComCom Vallée de l'Hérault	2017	699 000
	Réhabilitation des espaces publics de Navacelles	ComCom Lodevois et Larzac	2017	1 700 000
	Réhabilitation du village de Celles – études	ComCom Lodevois et Larzac	2017	65 000
	Rénovation OT et lieu d'accueil du public à Mourèze	ComCom du Clermontais	2017	300 000
	Animation Label « Vignobles et découvertes »	Pays Cœur d'Hérault	2017-2020	A déterminer annuellement
Culture et Patrimoine	Mise en Œuvre du Contrat d'Education Artistique et Culturelle	Divers MO	2017-2019	A déterminer annuellement
	Musée de Lodève - agrandissement	ComCom Lodevois et Larzac	2017	3 481 000
	Musée de Lodève – espos hors les murs	ComCom Lodevois et Larzac	2017	200 000
	Scène conventionnée « Le Sillon »	ComCom du Clermontais	2017-2020	A déterminer annuellement
	Ville d'art et d'histoire	ComCom Lodevois et Larzac	2017-2020	A déterminer annuellement
	Musiques actuelles « Le sonnambule »	Office culturel Vallée de l'Hérault	2017-2020	A déterminer annuellement
	Constitution des réseaux de lecture publique	ComCom	2017-2020	A déterminer annuellement
4. MOBILITES LOCALES ET ACCES AU TERRITOIRE (équipements intermodaux, voie vertes, auto-partage, covoiturage)				

Mise en œuvre des actions du Plan de mobilité rural	Divers MO	2017-2020	A déterminer
Réalisation d'un Schéma modes doux	Pays Cœur d'Hérault	2017	40 500
Création de Plates formes d'échanges multimodales (Clermont, Lodeve, Gignac)	Divers MO	2017-2020	A déterminer
Travaux d'aménagements de sécurité RD15	Cabrières	2017	46 110
Cheminement doux	Fontes	2017	200 000
Création d'aires de covoiturage aux sorties de l'A75/750	Divers MO	2017-2020	A déterminer
5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (ex mobilité durable, réduction consommation énergétique)			
Développement des énergies renouvelables	Divers MO	2017-2020	A déterminer
Finalisation du Plan Climat Air Energie Territorial et réalisation du programme d'actions			
Charte forestière territoriale	Pays Cœur d'Hérault	2017-2020	A déterminer
Biodiversité			
Restauration écologique Lergue et affluents	ComCom Lodevois et Larzac	2018	584 000
Restauration écologique Lergue aval et la prade	ComCom du Clermontais	2018	400 000
Restauration écologique Fleuve Hérault	ComCom Vallée de l'Hérault	2019	1 700 000
Ouverture des milieux Cirque de Mourèze	ComCom du Clermontais	2017	150 000
6. COHESION SOCIALE (ex : équipements sportifs, accessibilité équipement sportif, équipement culturel)			

Cohésion par le sport (équipements, actions..)	Réhabilitation des pôles d'accueil de loisirs sans hébergement	ComCom du Clermontais	2017-2020	A déterminer
Actions en faveur des publics fragiles (PH, ...)	Mise en œuvre du Programme territorial « jeunesse »	Divers MO	2017-2020	A déterminer annuellement
Logement social	Création de la résidence social Jeunes du Cœur d'Hérault (Gignac, Lodève, Clermont, Paulhan)	Divers MO	2017-2018	A déterminer en fonction des sites
	Construction d'une résidence senior partagée	SCI Coquelicots	2017	2 000 000
	Création d'un CFA hors les murs et formation in situ	Région Occitanie	2017-2020	A déterminer